

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES



Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 8 février 2010 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2010-02-030
5295

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2010-02-031
5295

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter tel quel le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 18 janvier 2010.

QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2010-02-032
5295

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 janvier 2010.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes : 3 230m³, moyenne : 111 m³/jr
Les Buissons : 11 163 m³, moyenne : 385 m³/jr
Station de recherche : 05-01-10 au 02-02-10 1,3 m³
Camping de la Rive : Non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues : 5 et 26 janvier 2010.
Premiers répondants : 30 et 31 janvier 2010.
Appel incendie : aucun appel.
Formation : aucune.



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : aucun.

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2010-02-033
5296

CORRESPONDANCE:

Reçue:

- * M. Marc Lacroix, sous-ministre, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire -10-01-18- remerciement pour la première utilisation de l'outil de saisie pour la transmission des données électorales qui s'est avérée un succès.
- * M. Eddy Di Gaetano, directeur du Service des programmes fiscaux, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire -10-01-18- confirmation que le montant établi pour la compensation attribuée à la municipalité, à titre de remboursement d'une partie de la TVQ payée sur les achats de biens et services pour l'année 2009, est de 7 696 \$.
- * Mme Cynthia Tardif, attachée politique, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes -10-02-03- accusé réception de la lettre concernant le régime de retraite d'Abitibi Bowater sauvegarde des pensions des travailleurs actifs et des retraités.

Expédiée:

- * M. Jean-Yves Bouchard, Daniel Arbour & Associés -10-01-25- envoi de la résolution numéro 2010-01-011 selon laquelle le conseil accepte, pour l'année 2010, l'offre de services d'assurance urbanisme-aménagement de la firme Daniel Arbour & Associés au coût de 4 900 \$, plus taxes.
- * M. John S. Hannam, ville de Thunder Bay -10-01-25- envoi de la résolution numéro 2010-01-015 selon laquelle le conseil exhorte les gouvernements du Canada, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve à rencontrer la compagnie Abitibi Bowater inc. et le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier afin d'arriver à une solution efficace qui protégera les régimes de retraite.
- * Ville d'Alma -10-01-25- envoi de la résolution numéro 2010-01-015 selon laquelle le conseil exhorte les gouvernements du Canada, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve à rencontrer la compagnie Abitibi Bowater inc. et le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier afin d'arriver à une solution efficace qui protégera les régimes de retraite.
- * Mme Patricia Huet, directrice générale, M.R.C. de Manicouagan -10-01-26- envoi de la résolution numéro 2010-01-016 selon laquelle le conseil demande à ce que tous les conseillers (ères) municipaux de Pointe-aux-Outardes soient autorisés à remplacer monsieur le Maire de Pointe-aux-Outardes lors de rencontres tenues à la M.R.C. de Manicouagan.
- * M. Dominic Francoeur, directeur général, Comité ZIP de la Rive Nord de l'estuaire -10-01-26- envoi de la résolution numéro 2010-01-017 selon laquelle le conseil contribue en prêt de locaux

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

et en temps pour le projet d'acquisition de connaissances sur la biodiversité des tourbières de la péninsule Manicouagan.

* M. Bertrand Berger, CAUREQ -10-01-26- envoi de la résolution numéro 2010-01-018 selon laquelle le conseil demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de leur verser dès que possible, pour et à l'acquit de la municipalité, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale.

* Mme Danielle St-Laurent, directrice, Parc Nature de Pointe-aux-Outardes -10-01-26- envoi de la résolution numéro 2010-01-19 selon laquelle le conseil nomme M. Patric Frigon, conseiller, comme représentant de la municipalité de Pointe-aux-Outardes afin de siéger sur le conseil d'administration du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes.

* Mme Patricia Huet, directrice générale, M.R.C. de Manicouagan -10-01-26- envoi de la résolution numéro 2010-01-023 selon laquelle la municipalité remet un montant de 65 000 \$ à la maison des jeunes Le SQUAT pour la construction de la maison sur le lot 25-9, du rang de la Rivière-aux-Outardes.

* Mme Stéphanie Thibeault, enseignante, École Les Dunes -10-01-26- envoi de la résolution numéro 2010-01-024 selon laquelle le conseil appuie sa démarche de demande d'aide financière, auprès de la Caisse populaire Desjardins de Hauterive, afin de procéder à l'achat d'équipement pour développer la psychomotricité chez les enfants.

* M. Jean-Yves Bouchard, Daniel Arbour & Associés -10-01-26- envoi de la résolution numéro 2010-01-027 selon laquelle le conseil mandate la firme DAA afin de faire le point sur la situation de la protection des prises d'eau et des bleuetières, au coût de 2 600 \$, plus les taxes applicables.

* M. Charles Warren, directeur, Abitibi Bowater, Division Forêt-Scierie Côte-Nord -2009-12-16- envoi de la résolution numéro 2009-12-296 selon laquelle le conseil nomme M. Patric Frigon pour représenter la municipalité de Pointe-aux-Outardes au sein de la Table d'harmonisation de l'aménagement forestier d'Abitibi Bowater.

* M. Sylvain Boucher, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire -2010-01-06- envoi du Règlement 301-2009 relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques de notre municipalité.

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2010-02-034
5297

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2010-02-08.





Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun engagement de crédit.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun règlement.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2010-02-035
5298

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE – FONDS
ÉCOMUNICIPALITÉ IGA

CONSIDÉRANT QU'

un montant de 5 100 \$ provenant du Fonds Écomunicipalité IGA a été accordé à la municipalité pour le financement en tout ou en partie du projet intitulé « Réduction de la consommation d'eau pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes »;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit signer un protocole d'entente avec Projets Saint-Laurent qui est mandataire du Jour de la Terre au Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le protocole d'entente avec Projets Saint-Laurent qui est mandataire du Jour de la Terre au Québec pour le projet intitulé « Réduction de la consommation d'eau pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes ».

2010-02-036
5298

DEMANDE DE DON – OPÉRATION ENFANT SOLEIL

CONSIDÉRANT

la demande de don faite par M. Serge Lepage dans le cadre de l'événement Opération Enfant Soleil qui aura lieu en juin prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, de faire un don de 100 \$ à Opération Enfant Soleil.

2010-02-037
5298

INSCRIPTION – PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU
POTABLE

CONSIDÉRANT

l'offre reçue, en date du 14 janvier 2010, de Réseau environnement, concernant le Programme d'économie d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE

le programme consiste à sensibiliser les citoyens lors de la période estivale, à l'importance de l'eau et les amener ainsi à passer à l'action et à multiplier les gestes concrets d'économie d'eau potable.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes s'inscrive au Programme d'économie d'eau potable au coût de 410 \$, plus taxes, ce qui inclut :

- la visite d'un agent de sensibilisation dans notre municipalité,
- des outils de promotion (dépliants, affiches, site Internet, etc.),
- une campagne médiatique,
- l'opportunité de participer à la Journée Comptegouttes.

2010-02-038
5299

PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE

le programme Climat Municipalités, lequel découle du plan d'action sur les changements climatiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a pour principal objectif d'inciter les organismes municipaux à s'engager dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et dans l'application aux changements climatiques en leur offrant un appui financier;

CONSIDÉRANT QUE

le Volet 1 dudit programme permet la réalisation, par un organisme municipal, d'un inventaire des émissions de GES accompagné d'un plan d'action visant à réduire ces émissions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'autoriser la MRC de Manicouagan à déposer une demande d'aide financière auprès du MDDEP dans le cadre du programme Climat Municipalités pour et au nom de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

2010-02-039
5299

EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire engager des étudiants pour l'été 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage, maire, et Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents concernant les demandes pour le programme « Emploi d'Été Canada 2010 ».

2010-02-040
5299

TAUX D'INTÉRÊTS, PÉNALITÉS ET VERSEMENTS 2010

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, de fixer à sept pour cent (7%) par an le taux d'intérêt et à cinq pour cent (5 %) par an les pénalités qui s'appliqueront aux taxes de l'année 2010 non payées dans les délais prescrits, soit trois (3) versements égaux lorsque le montant des taxes



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

annuelles (foncières, spéciales et services) dépassera trois cents (300 \$) dollars, sinon, un versement annuel.

De plus, la Municipalité ne paiera aucun intérêt aux contribuables qui auront un solde créditeur à leur compte.

2010-02-041
5300

SOUTIEN FINANCIER – LES SEMENCES ÉLITE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Village de Pointe-aux-Outardes désire continuer de soutenir l'organisme à but non lucratif « Les Semences Élite du Québec » dans son plan de développement;

CONSIDÉRANT QUE cette aide permet le maintien et la création d'emplois, l'amélioration des équipements et des serres, la maximisation du potentiel de développement du site;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est déjà partenaire dans cet organisme à but non lucratif.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que le Village de Pointe-aux-Outardes remette sa contribution de 25 000 \$, pour la deuxième année consécutive, aux Semences Élite du Québec pour :

- compléter leur plan de redressement financier,
- réinvestir afin d'améliorer ses équipements et du même souffle, sa productivité,
- investir dans les serres pour améliorer la production de mini tubercules pour ses besoins et pour les différents marchés d'exportation,
- maximiser le potentiel de développement du site,
- maintenir et créer des emplois.

Tel que convenu dans le protocole d'entente qui a été signé, en 2009, avec les Semences Élite du Québec.

Il est également résolu de prendre, cette année, un montant de 25 000 \$ dans le Fonds Touloustouc pour le remettre aux Semences Élite du Québec.

AFFAIRES NOUVELLES

2010-02-042
5300

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE PROTECTION DES BERGES

CONSIDÉRANT QU' un risque majeur d'érosion des berges a été identifié dans le secteur de la rue Labrie Est;

CONSIDÉRANT QU' une solution a été identifiée pour réduire ou éliminer ce risque;

CONSIDÉRANT les coûts requis pour la mise en œuvre de cette solution;

CONSIDÉRANT l'importance d'agir afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes dans ce secteur;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir un soutien

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



financier du gouvernement du Québec pour une partie du coût des travaux par le biais du Cadre financier et organisationnel d'analyse, de prévention et d'atténuation des principaux risques naturels;

CONSIDÉRANT les conditions préalables à l'octroi de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité que le maire M. André Lepage soit autorisé à signer le protocole d'entente, à intervenir entre la municipalité de Pointe-aux-Outardes et le ministère de la Sécurité publique afin de fixer les paramètres de réalisation des travaux et les modalités du soutien financier.

2010-02-043
5301

EXPERTISE TOITURE - ÉDIFICE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'édifice municipal a été construit en 1985;

CONSIDÉRANT QU' aucun travaux de réfection de la toiture n'a été fait depuis sa construction;

CONSIDÉRANT QUE la durée de vie habituelle pour ce type de toiture est d'environ 20 à 25 ans;

CONSIDÉRANT QU' il serait opportun de faire vérifier l'état générale de la toiture par un expert compétent en la matière;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte, M. Éric Lirette nous propose de faire une expertise de la toiture incluant l'estimation des coûts de réparation pour un montant de 2 581.65\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de mandater M. Éric Lirette, architecte, afin de réaliser l'expertise de la toiture incluant l'estimation des coûts de réparation pour un montant de 2 581.65 \$ plus les taxes applicables.

2010-02-044
5301

DÉMISSION DU CONSEILLER MUNICIPAL - M. MARIO ROSS

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue de M. Mario Ross datée du 8 février 2010;

CONSIDÉRANT QUE les prochaines élections générales sont prévues dans plus de 12 mois, donc il y aura une élection partielle pour combler le poste.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter la démission de M. Mario Ross, au poste de conseiller du district électoral # 5 Côte, en date du 8 février 2010. Il y aura des procédures d'élection partielle pour combler le poste vacant.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

2010-02-045
5302

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2010-02-046
5302

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 20 h 55.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRETAIRES-TRÉSORIÈRE

Je, ANDRÉ LAFLEUR, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

